



SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
D2022\_09\_02**

**Date de convocation :**  
12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date du 12 septembre 2022., sous la présidence de Monsieur Didier BASCLE, Maire de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche,

**PRÉSENTS :** M. BASCLE Didier, Mme ETOURNEAU Corinne, M. LECLANCHE Christian, Mme CABAUP Christine, M. NICOLEAU Benjamin, M. MARIE Jean-Michel M. GUIBERTEAU Jean-Pierre, Mme LOIZEAU Patricia, Mme ROUX Sylvie, Mme BEAU Christine, M. MICHAUD Fabrice, Mme PERROGON Vivianne, Mme SEYNAT Sonia.

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme GEAY Valérie a donné pouvoir à M. MICHAUD Fabrice  
M. CORDEAU Pascal a donné pouvoir à M. FILLON Nicolas, M. FILLON Nicolas, Mme ECOTIERE Jeannik, M. RIVERO-GOMEZ Pascal, M. ZIMMERMANN Christopher

A été nommé secrétaire de séance : M. LECLANCHE Christian

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES 2021 DE LA SEMIS**

Sur présentation de Monsieur le maire du bilan et du compte de résultat 2021, proposés par la SEMIS et relatifs à la construction de 15 logements locatifs sociaux – programme n° 102 – conventions de construction du 13 mars 1992, du 28 juin 1993 et du 15 juillet 1994, et un solde d'engagement définit comme suit :

Solde créditeur de l'engagement conventionnel 31/12/2020	Bénéfice 31/12/2021	Solde créditeur de l'engagement conventionnel 31/12/2021
107 116.28€	32 762.90€	139 879.18€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix exprimées

**APPROUVE** les comptes 2021 de la SEMIS tels que présentés par Monsieur le Maire.

*Le maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Poitiers  
dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception  
par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Fait à SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE  
Le, 22 septembre 2022

Le maire,

Le secrétaire de séance

Didier BASCLE

Christian LECLANCHE